

**Arrêté portant recevabilité de candidatures pour l'élection des représentants des
personnels *au conseil de l'IJBA de l'Université Bordeaux Montaigne –
scrutin du 28 novembre 2024***

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 7 novembre 2024 portant organisation des élections plénières des usagers et partielles des personnels de l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA),

Vu l'arrêté relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants du personnel au conseil de l'IJBA,

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 24/10/2024.

ARRÊTE

Article 1 :

Les listes de candidature (et éventuelles professions de foi afférentes) relatives aux élections des représentants des usagers du conseil de l'IJBA de l'Université Bordeaux Montaigne, telles qu'énumérées à l'article 2 du présent arrêté, sont déclarées recevables.

Article 2 :

Est déclaré recevable pour les élections des représentants des usagers au conseil de l'IJBA de l'Université Bordeaux Montaigne la liste de candidatures :

La liste *IJBA*

- APPINO Alyssa
- REMOND Jean
- VILLEROY Alix
- DOS SANTOS FERNANDES Yohan
- LECLERCQ Elise
- CAILLAUD Marius
- SALHI Athena
- SAISON Quentin

Article 3 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IJBA de l'université (Bâtiment Renaudel) et par voie de mise en ligne sur site web (espace étudiant) de l'université.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à PESSAC le 25/11/2024

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne



Alexandre Péraud

